

**GUIDE PRATIQUE**

# CHAQUE JOUR *J'le fais*



**COLLECTE DES  
RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS**



BEAUHARNOIS | SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUHARNOIS | SAINTE-MARTINE  
SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE | SAINT-STANISLAS-DE KOSTKA  
SAINT-URBAIN-PREMIER | SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## POURQUOI UNE COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS ?

Parce que nous jetons encore trop de déchets. Tout ce qui peut être réutilisé, recyclé ou composté ne devrait plus se retrouver dans nos poubelles.

Plusieurs résidus qui se retrouvent dans nos poubelles sont compostables. Vous pouvez donc faire une différence et réduire l’empreinte sur l’environnement en mettant vos résidus alimentaires et vos résidus verts dans le bac brun.

Cette collecte requiert la participation de tous et elle est accessible partout :

maisons | appartements | écoles | industries | commerces | institutions | restaurants, etc.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un ménage de la MRC de Beauharnois-Salaberry jette en moyenne plus de 500 kg de déchets à la poubelle chaque année, soit l'équivalent du poids de 2500 sandwiches aux grillades. Quel gâchis.

500 kg de  
déchets / an =



**CHEZ UN MÉNAGE N'UTILISANT PAS LE BAC BRUN, PRÈS DE 50 % DU POIDS DES DÉCHETS MIS À LA POUBELLE SONT DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES RÉSIDUS VERTS.**



400 kg de résidus alimentaires et de résidus verts qui se décomposent dans un site d'enfouissement créent autant de gaz à effet de serre que de parcourir en voiture à essence la distance entre Montréal et Calgary.



# TROUSSE DE DÉPART : DES OUTILS POUR VOUS AIDER

## BAC DE CUISINE

### ON Y MET :

Les résidus alimentaires générés lors de la préparation des repas et après ceux-ci.



## BAC BRUN

### ON Y MET :

Les résidus alimentaires du bac de cuisine et les résidus verts pour la collecte en bordure de rue.



## AIDE-MÉMOIRE

### VOUS Y TROUVEREZ :

Toutes les informations pratiques sur la collecte.

- Période et fréquence de collecte
- Matières acceptées et refusées
- Conseils
- Coordonnées pour informations



# MATIÈRES ACCEPTÉES



# DANS VOTRE BAC BRUN

## RÉSIDUS ALIMENTAIRES

-  • Os
-  • Viandes et poissons (crus ou cuits)
-  • Carcasses et coquilles de fruits de mer
-  • Produits laitiers et fromages
-  • Œufs et coquilles
-  • Pains, pâtisseries et produits céréaliers
-  • Fruits, légumes et leurs résidus (sans autocollant)
-  • Noix et coquilles
-  • Restes de repas
-  • Huiles de cuisson et graisses alimentaires en petite quantité (moins de 250ml)
-  • Aliments périmés (sans emballage)
-  • Aliments liquides (sauce, potage, yogourt, etc.) en petite quantité (moins de 2L) et absorbés par les autres résidus
-  • Café et filtres à café en papier
-  • Thé et sachets de thé en papier (sans agrafe)
-  • Nourriture pour animaux
-  • Friandises

## RÉSIDUS VERTS

-  • Feuilles, plantes, fleurs, graines et mauvaises herbes
-  • Écorces, racines et petites branches (moins de 5 cm de diamètre et 60 cm de longueur)
-  • Paillis, copeaux et sciures de bois non traité
-  • Terre, terreau et tourbe (maximum 1/4 du bac)
-  • Aiguilles de conifères et résidus de taille de haie
-  • Surplus de coupes de gazon

## AUTRES MATIÈRES

-  • Sacs en papier pour résidus organiques (avec ou sans doublure de cellulose)
-  • Papier et carton (non-cirés et non-laminés) souillés par des matières alimentaires (ex. : boîte à pizza)
-  • Papier journal, papier kraft et papier de moule à muffin
-  • Papiers essuie-mains, papiers essuie-tout et serviettes de table en papier
-  • Papiers-mouchoirs
-  • Vaisselle, ustensiles et contenants alimentaires à usage unique faits seulement de fibres ou de pulpe végétales (non-cirées et non-laminées) : carton, papier, bagasse, bois et bambou
-  • Petits articles en bois : crayons (sans efface ni métal), bâtonnets de friandises glacées, brochettes, allumettes et cure-dents
-  • Cheveux, rognures d'ongles, poils d'animaux et plumes
-  • Litières biosourcées ou minérales (argile, silice ou sable)
-  • Excréments d'animaux domestiques (sans sac de plastique)
-  • Cendres froides (refroidies de 3 à 7 jours) idéalement contenues dans un sac en papier



# MATIÈRES REFUSÉES



# DANS VOTRE BAC BRUN

- **Sacs en plastique** et tout type de plastique : compostable, recyclable, biodégradable, oxodégradable, polystyrène, naturel, bioplastique, biosourcé, PLA, végétal, etc.
- Contenants en verre
- Contenants et emballages en métal
- Contenants multicouches (papier cartonné, aluminium et plastique)
- Dosettes de café et sachets de thé autres qu'en papier
- Huiles de cuisson, graisses alimentaires et aliments liquides en grande quantité
- Gommages à mâcher
- Bouchons de liège
- Vaisselle et ustensiles composés d'une matière cirée, laminée, enduite d'acide polylactique (PLA), laquée, plastifiée ou vernie (ex. : verre à café en carton ciré)
- Papier ciré, glacé ou parchemin
- Factures et reçus sur papier thermosensible
- Papier photographique
- Étiquettes, autocollants et agrafes
- Cordes et ficelles
- Articles en cuir, textiles et vêtements
- Tapis et moquettes
- Couches, lingettes, tampons et serviettes hygiéniques
- Produits cosmétiques, cotons-tiges, ouates et tampons démaquillants
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Cendres chaudes (doivent refroidir de 3 à 7 jours)
- Charbon de bois
- Mégots et cendres de cigarettes
- Chandelles
- Huile à moteur, peinture et autres résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction, rénovation et démolition
- Sable, gravier et roche
- Buches et souches d'arbres
- Terre contaminée
- Cadavres d'animaux domestiques ou sauvages et résidus de chasse
- Espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE)
- Assouplisseur de tissus en feuilles ou liquide
- Poussière, charpies de sècheuse et sacs d'aspirateur

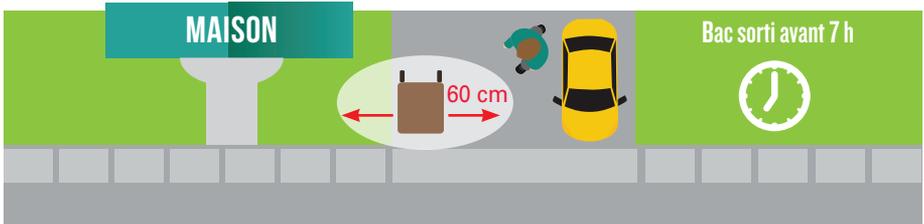


## PUIS-JE UTILISER DES SACS ?

Si vous souhaitez en utiliser, seuls les sacs en papier sont acceptés dans le bac brun afin d'assurer la qualité du compost. Vous pouvez vous en procurer dans les magasins à grande surface, les quincailleries et les épiceries.

## CONSIGNES POUR LA COLLECTE

- 1 Le bac brun doit être sorti avant 7 h le jour de la collecte.
- 2 Le bac doit être placé dans votre stationnement, près de la rue (en aucun cas dans la rue ni sur le trottoir).
- 3 Les roues du bac doivent être placées du côté de la résidence (pas vers la rue).
- 4 Réservez un espace de 60 cm (2 pieds) entre chaque bac ainsi qu'entre le bac et tout obstacle (poteau, haie, clôture, véhicule, etc.).



## VOUS DÉMÉNAGEZ ?

Le bac brun doit être laissé sur place, car il a été enregistré à l'adresse où il a été livré.

### BAC BRISÉ ?

Communiquez avec le service de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry au [environnement@mrcbhs.ca](mailto:environnement@mrcbhs.ca) ou au 450 225-5055.

Veuillez fournir les informations suivantes : nom, numéro de téléphone, adresse, numéro de série complet du bac et la nature de son bris.

### BESOIN D'UN BAC ?

**Pour un nouveau bac roulant :** vous devez obligatoirement vous procurer un bac brun auprès de votre municipalité.

## COLLECTE DES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS À CÔTÉ DU BAC BRUN

LES SURPLUS DE FEUILLES MORTES ET DE RÉSIDUS DE JARDIN SONT ACCEPTÉS EN TOUT TEMPS À CÔTÉ DE VOTRE BAC BRUN.

### CONSIGNES À RESPECTER :

- Le bac brun doit être présent en bordure de rue pour que les surplus soient ramassés.
- Les surplus doivent être mis dans les contenants suivants :
  - Sacs en papier sans attache, bande autocollante ni élastique
  - Poubelles fermées et étanches (maximum 100 litres) sur lesquelles vous avez inscrit un « V »
  - Bacs roulants sur lesquels vous avez inscrit un « V »

POUR ASSURER LA QUALITÉ DU COMPOST, LES FEUILLES ET LES RÉSIDUS DE JARDIN MIS DANS DES SACS EN PLASTIQUE NE SERONT PAS RAMASSÉS



Les branches de plus de cinq centimètres de diamètre et les sapins ne sont pas ramassés lors de la collecte par bac brun. Vous devez continuer d'aller les porter à votre écocentre ou d'utiliser les services de collectes spéciales si disponibles dans votre municipalité.

## TRUCS ET ASTUCES

### POUR PRÉVENIR LES FUITES, LES ODEURS ET LES INSECTES:



Vider et nettoyer le bac de cuisine fréquemment.



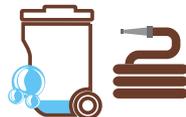
Envelopper les résidus alimentaires dans un papier journal ou les recouvrir de feuilles mortes.



Doubler le fond du bac brun avec du papier journal, du papier déchiqueté, du carton, un sac de papier ou des feuilles mortes.



Nettoyer le bac brun avec de l'eau et du vinaigre ou avec un détergent doux après la collecte.



Participer à toutes les collectes, même s'il y a peu de matières dans le bac brun, surtout en période estivale.



L'été, garder le bac brun à l'ombre entre les collectes.



L'hiver, garder le bac brun au soleil entre les collectes.



Pratiquer l'herbicyclage en laissant au sol le gazon coupé, il profitera à la pelouse.



Éviter de déposer des liquides en grande quantité dans le bac (jus, sauce, huile, etc.)

## SI VOUS CONSTATEZ LA PRÉSENCE D'ANIMAUX OU D'INSECTES

### POUR ÉLOIGNER LES ANIMAUX :

- Appliquez de l'onguent contre la toux autour du couvercle du bac brun.
- Bloquez le couvercle à l'aide d'une sangle ou d'une brique. Pensez à la retirer avant de mettre votre bac en bordure de rue.



### POUR ÉLIMINER LES INSECTES :

- Aspergez les insectes de sel ou de vinaigre.



## CALENDRIER DE COLLECTE

### FRÉQUENCE DE COLLECTE

#### ÉTÉ

Début avril à la fin novembre

La collecte a lieu  
chaque semaine

#### HIVER

Début décembre à fin mars

La collecte a lieu  
aux deux semaines



### JOURS DE COLLECTE

Pour connaître les dates exactes des collectes municipales, consultez votre calendrier au [www.mrcbhs.ca/calendriers-des-collectes](http://www.mrcbhs.ca/calendriers-des-collectes) ou en numérisant le code QR.



La collecte a normalement lieu entre 7h et 17h aux jours prévus sur votre calendrier.

Ceci dit, il arrive que les opérations de collecte soient retardées, notamment, par des conditions météorologiques difficiles ou le bris mécanique d'un camion.

Lorsque votre bac n'est pas vidé entre les heures prévues, laissez-le en bordure de rue jusqu'au lendemain afin de permettre aux collecteurs de compléter leur travail.

Si ce n'est toujours pas fait, communiquez avec nous.

 [environnement@mrcbhs.ca](mailto:environnement@mrcbhs.ca)



450 225-5055

LE BAC DE DÉCHETS DEVRAIT ÊTRE VOTRE DERNIER RECOURS POUR VOUS DÉPARTIR DE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES.

## LA BONNE MATIÈRE AU BON ENDROIT

Vous bénéficiez maintenant de trois collectes pour vous départir de vos matières résiduelles :



RÉSIDUS ALIMENTAIRES  
ET RÉSIDUS VERTS



MATIÈRES  
RECYCLABLES  
(contenants, emballages  
et imprimés)



DÉCHETS

## ALLEZ À VOTRE Écocentre POUR VOUS DÉBARRASSER DE :



- ✓ Résidus domestiques dangereux;
- ✓ Matériaux de construction;
- ✓ Appareils électriques et électroniques;
- ✓ Électroménagers;
- ✓ Et plus encore.

### Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield

2575, boul. Mgr Langlois - 450 370-4820

Pour les résidents de Salaberry-de-Valleyfield, de Saint-Louis-de-Gonzague et de Saint-Stanislas-de-Kostka

### Écocentre de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier

75, rue Saint-Joseph - 450 427-3050, poste 224

Pour les résidents de Sainte-Martine et de Saint-Urbain-Premier

### Écocentre de Beauharnois

50, rue des Hauts-Fourneaux - 450 225-0650

Pour les résidents de Beauharnois, de Saint-Étienne-de-Beauharnois et de Saint-Urbain-Premier



POUR PLUS  
D'INFORMATION

[www.mrcbhs.ca/ecocentres](http://www.mrcbhs.ca/ecocentres)



## POUR PLUS D'INFORMATION

 [environnement@mrcbhs.ca](mailto:environnement@mrcbhs.ca)

 450 225-5055

 [www.mrcbhs.ca/matieres-organiques](http://www.mrcbhs.ca/matieres-organiques)



**MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !**



Réalisation,  
design graphique  
et impression  
Communauté  
services conseils Itée



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

2025